

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VINCENT MAGGIAR RÉALISATIONS

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ONT POUR OBJET DE RÉGIR LES RELATIONS ENTRE VINCENT MAGGIAR RÉALISATIONS ET SES CLIENTS.

Toute commande ou réservation implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente quand bien même des stipulations divergentes ou mêmes contraires pourraient figurer sur les bons de commande du client ou sur ses conditions générales d'achat ou sur tout autre document émanant du client.

DÉFINITIONS

« VINCENT MAGGIAR » Entrepreneur individuel, Siret N°88299572300013, dont le siège social est situé au 6 rue Guillaume Bertrand 75011 Paris.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de VINCENT MAGGIAR. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le CLIENT est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet de VINCENT MAGGIAR <https://www.vincentmaggiaar.com/>

En conséquence, toute commande passée par le CLIENT pour le compte de VINCENT MAGGIAR emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

VINCENT MAGGIAR propose les prestations suivantes :

- Prises de vue et réalisations de vidéos d'entreprises, commerciales, événementielles, produits, reportages, interviews.
- Post-production vidéo : montage, motion design, colorimétrie, sound design.
- Captations aériennes.
- Photographies.

DROIT DE PUBLICITÉ

Le CLIENT autorise VINCENT MAGGIAR à citer son nom et sa dénomination sociale. Le CLIENT autorise VINCENT MAGGIAR à utiliser les extraits de productions vidéos ou photos, à titre de références pour la promotion commerciale de VINCENT MAGGIAR. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé à VINCENT MAGGIAR.

COMMANDE

A la suite d'un premier contact, VINCENT MAGGIAR proposera au client un devis précisant les points suivants :

- La durée de l'intervention, le lieu et la date.
- Les différentes options discutées entre le CLIENT et VINCENT MAGGIAR.
- Le prix et le délai prévisionnel du rendu si le CLIENT a une date butoir.

Sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables dans les 30 jours suivant l'envoi du devis.

Le devis, s'il est signé par le CLIENT validera le projet et la mise en route de sa conception. La commande devient définitive dès réception du devis signé.

En cas de mentions particulières ajoutées par le CLIENT, ces termes ne deviennent contractuels qu'après l'accord signé de VINCENT MAGGIAR.

Tous retards du fait du client notamment par un manque de collaboration : transmission tardive ou de mauvaise qualité des documents nécessaires à la réalisation finale libère VINCENT MAGGIAR quant au délai.

Toute modification entraînant un changement ou un ajout de prestation lors du tournage ou lors de la post production fera l'objet d'un devis préalable et soumis à tarification de la part de VINCENT MAGGIAR. VINCENT MAGGIAR se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

VINCENT MAGGIAR s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (accident, catastrophe naturelle, impossibilité physique du prestataire....).

Si VINCENT MAGGIAR ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement restitué au client.

VINCENT MAGGIAR S'ENGAGE À :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, désignées comme confidentielles.
- Signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations :

- qui sont à la disposition du public.
- qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

LE CLIENT S'ENGAGE À :

- Ne pas détourner, copier ou utiliser les fichiers numériques fournis en dehors du champ d'application précisé dans le devis liant les deux parties.
- Les informations présentes dans le devis signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU TOURNAGE D'UNE VIDÉO :

Pour la prise de vue vidéo, VINCENT MAGGIAR s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour se conformer aux indications fournies par le client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique ou en rapport à l'existence de droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers.

La priorité de VINCENT MAGGIAR est de livrer à son client une vidéo de qualité mais certains éléments, indépendants de sa volonté, peuvent parfois rendre difficile les prises de vue. Ex : par temps pluvieux / orageux, les prises de vue aériennes et terrestres en extérieur peuvent être rendues impossibles, difficiles voire dangereuses.

En cas de situations jugées dangereuses ou présentant un risque potentiel pour le cameraman, son équipe et/ou leur matériel, VINCENT MAGGIAR se réserve le droit d'interrompre momentanément ou définitivement les prises de vue.

ANNULATION DE LA COMMANDE

Si le CLIENT venait à annuler sa commande par écrit et recommandé au moins trois semaines avant la date de mise en production, son acompte de 30% sera restitué. Si le CLIENT venait à annuler sa commande dans un délai inférieur à trois semaines avant la date de mise en production, l'acompte de 30% sera conservé par VINCENT MAGGIAR (frais de location de matériel engagés, dates de tournages bloquées...)

DROIT A L'IMAGE

Le CLIENT s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés et/ou pris en photo sans qu'ils ne demandent de droit à l'image à VINCENT MAGGIAR. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient absolument pas apparaître dans les prises de vues, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite VINCENT MAGGIAR. Il est toutefois préférable pour le CLIENT de leur faire signer un droit à l'image.

VINCENT MAGGIAR s'engage à respecter les lois relatives aux droits à l'image et aux propriétés intellectuelles, en faisant signer, par exemple si nécessaire, des autorisations de diffusion et d'exploitation. En cas de refus, VINCENT MAGGIAR ne peut être tenu pour responsable de la non réalisation de la prestation dans son intégralité.

DROIT DE DIFFUSION

Les productions vidéos et photos sont destinées à être diffusées exclusivement sur les médias définis sur le devis et la facture. Toute diffusion et/ou exploitation commerciale ou assimilée sur la télévision, les bornes multimédias ou tout média connu ou inconnu, fait l'objet d'un contrat supplémentaire entre le client et VINCENT MAGGIAR.

VINCENT MAGGIAR décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou exploitation illicite du produit.

VINCENT MAGGIAR se donne le droit d'utiliser les images issues de la prestation et de les diffuser sur son site internet, ses réseaux sociaux et via des plateformes vidéos, ce dans un objectif de promotion de son activité. En cas de refus de la part du CLIENT, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à VINCENT MAGGIAR motivant son refus de diffusion.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix et conditions de règlement des prestations sont indiqués sur le devis du client. Le paiement se fait par virement bancaire. Le mode de règlement sera établi au cas par cas avec en général un acompte de 30% à la signature du devis et le reste à la livraison de la prestation.

PÉNALITÉS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le CLIENT sera tenu, pour chaque facture, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement comme en dispose l'article D.441-5 du Code de commerce.

PÉNALITÉS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

A défaut d'exécution par le CLIENT de ses obligations et après mise en demeure adressée par lettre recommandée demeurée infructueuse, le CLIENT devra verser à VINCENT MAGGIAR une somme égale à 10% de la somme due et non payée, ainsi que les frais judiciaires et extrajudiciaires éventuels, sans préjudice des dommages-intérêts que VINCENT MAGGIAR pourra réclamer par ailleurs.

MODIFICATION

Toute demande de modification de la commande devra être formulée par écrit par le client impérativement avant le lancement de la mise en production.

VINCENT MAGGIAR se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires en fonction de la demande de modification du client.

Tout travail engagé fera l'objet d'une facturation au CLIENT.

Durant quinze jours suivant la livraison de la vidéo, le CLIENT pourra demander des modifications mineures, c'est-à-dire la légère modification de quelques plans, titres, musiques.... Les changements plus importants qui nécessiteront de refaire le montage feront l'objet d'une nouvelle facturation.

LIVRAISON

VINCENT MAGGIAR s'engage à livrer sa production dans le délai convenu avec le CLIENT. Il est convenu entre les parties que le règlement par le CLIENT de la totalité des honoraires de VINCENT MAGGIAR vaut réception et acceptation définitive des prestations.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980, le transfert de propriété des prestations vendues n'interviendra qu'au complet encaissement de leur prix, tout défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit la résiliation du contrat de vente.

Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation de pénalités calculées à compter du premier jour suivant le jour de l'échéance sur la base de 10% du montant total de la facture, par mois de retard. Tout mois engagé est dû.

Le client supportera tous les frais engagés par VINCENT MAGGIAR pour le recouvrement des sommes dues.

CONSERVATION DES FICHIERS NUMÉRIQUES

Les rushes (fichiers bruts de la caméra) seront conservés 3 mois après la livraison du projet. Si le client souhaite une sauvegarde plus longue de ses données, il doit faire une demande à VINCENT MAGGIAR et s'acquitter d'une participation financière pour la sauvegarde de celles-ci. Un devis spécifique de livraison des rushes peut aussi avoir lieu préalablement entre parties. Passé ce délai il ne sera plus possible de redemander une copie de ces fichiers.

LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Toute question relative aux présentes CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. Les présentes conditions sont divisibles et l'invalidité ou la nullité d'une des clauses n'affectera pas la validité des autres clauses.

Toutes les contestations concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, et la cessation des relations commerciales entre les parties, seront de la seule compétence du tribunal de commerce de Paris auquel il est fait attribution de juridiction, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.